

Le Courrier du SNALC Créteil

Trimestriel
N° 59
Avril 2009

LES GUIGNOLS ONT 20 ANS

Les fameuses marionnettes télévisuelles ont vingt ans, et leur succès ne se dément pas. On loue à juste titre leur caractère incisif. Et même si leurs auteurs sont clairement inféodés au politiquement correct dominant, s'acharnant avec délectation sur les cibles autorisées, épargnant délicatement les autres, on peut s'interroger sur l'aspect forcément révélateur de cette émission, à commencer par un certain état de fatigue intellectuelle de notre pays.

Un président cynique et méprisant, auquel succèdent un buveur paresseux, puis un m'as-tu-vu inculte : pauvre, bien pauvre République que celle des Guignols ! Ajoutons-y la place grandissante allouée au sport – *panem et circenses* – disait déjà Juvénal... et l'on sait ce qu'il advint de l'empire romain : oui, décidément, notre émission culte peut légitimement inquiéter.

Alors, ces caricatures ne sont-elles que le miroir grossissant et déformant d'une certaine réalité de la France, ou découvrent-elles un schéma de pensée, qui tend à dominer ? Je crains que la seconde réponse ne soit la bonne. Le Président se moque *vraiment* de la Princesse de Clèves et, à travers elle, de la Culture ; les réformes annoncées puis reportées dans l'Éducation, envisagent *vraiment* une hausse artificielle de niveau des élèves et des professeurs ; plus globalement, la société du spectacle est *vraiment* devenue le maître du jeu, et l'on peut parfois penser que les uns et les autres lancent des idées, des réformes, des projets de loi, en réfléchissant plus à leur impact médiatique qu'à leur utilité réelle. D'ailleurs, à voir le nombre de loi votées mais non appliquées faute de publication des décrets idoines, le doute est-il encore permis ?

Quant à l'échelle académique, elle n'est pas en reste. M. le Recteur ne se déplace jamais sans une caméra, nous envoie des lettres académiques avec une régularité de métronome, met en place des projets ici, des expériences là. Nous attendons avec gourmandise la publication des évaluations de toutes ces idées. Hélas, nous n'avons jamais su officiellement quel était le résultat des PEP4 et autres EP1. Quant à l'expérience menée depuis la rentrée dans un collège difficile du Val-de-Marne, où les professeurs ont été affectés en dehors des règles du mouvement, son évaluation était déjà positive en octobre, avant même le déplacement de l'inspecteur en charge du dossier... **Certains guignols auraient-ils plus de 20 ans ?**

Loïc VATIN, Président Académique

Le Courrier du SNALC Créteil
1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN
CPPAP n°0211S07732 ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage

MELUN CDIS



Déposé le 16/04/2009

Éditorial	p. 1
Mutations INTRA	p. 2
SNALC à votre service	p. 2
EPS	p. 3
Liste d'aptitude agrégés	p. 3
Journée de la jupe	p. 3
Dates importantes	p. 3
Fiche de suivi INTRA	p. 4
Réflexions	p. 5
Fiche d'adhésion	p. 6

Directeur de publication

Annette TAFFIN
1 rue Augereau (A2)
77000 MELUN

Imprimeur

AZAPRIM
68 rue Jacquard
77400 LAGNY SUR MARNE

MOUVEMENT 2008–2009

PHASE INTRA-ACADÉMIQUE DU MOUVEMENT

La phase inter-académique des mutations s'est terminée le 20 mars 2009 et l'ouverture du serveur pour les demandes intra et les préférences a été effective dès le 24 mars.

Calendrier prévisionnel du Rectorat :

-du 24/04 au 03/05 : Affichage et contestation des barèmes

- 06/05 : envoi des confirmations des préférences.

-13/05 : retour des confirmations des préférences

-du 08/06 au 11/06 : COMMISSIONS DE MUTATIONS

À partir du 09/06 : affichage des résultats ET demandes de révision d'affectation (selon ordre de passage des disciplines).

N'hésitez pas à nous contacter avant la tenue des commissions (cf. calendrier ci-dessus). Pour permettre aux commissaires paritaires du SNALC de mieux suivre votre dossier et de vous défendre en commission, vous trouverez ci-joint une

FICHE DE SUIVI MUTATION INTRA-ACADÉMIQUE

À retourner à :

SNALC– Mutations INTRA
93, Avenue Mendès-France
94880 NOISEAU

Comment le SNALC peut-il vous aider pour votre mutation ?

Pour le mouvement intra académique, vous avez eu raison de nous demander conseil avant le renvoi de votre confirmation de demande papier qui deviendra ensuite définitive.

Nous connaissons **bien** les règles du jeu, les « barres » de l'an dernier, les vœux efficaces ou au contraire imprudents, les justificatifs et conditions indispensables pour telle ou telle bonification. Nous pouvons éviter des erreurs, vous aider à obtenir le maximum de points et à saisir la demande la plus sûre possible.

Les commissaires paritaires

GÉOMÉTRIE EN DANGER!

Les projets de programme de Mathématiques de Seconde envisagent la suppression quasi-totale de la Géométrie! Signez et faites signer la pétition à l'adresse suivante :

<http://irem.univ-lille1.fr/PetitionGeometrie/>

Avez-vous communiqué votre adresse électronique au SNALC ?

Dans le doute, faites-le vite: vous aurez l'information syndicale dans les meilleurs délais ; nous répondrons à vos préoccupations plus rapidement.

snalc.creteil@gmail.com

LE SNALC CRÉTEIL A VOTRE SERVICE

🌐 <http://snalc.creteil.free.fr>

Président

Loïc VATIN

☎ 01 49 82 36 31

📧 snalc.creteil@gmail.com

Trésorière

Damienne VATIN

93 avenue Mendès-France

94880 NOISEAU

Contacts Gestion académique

Loïc VATIN

Voir ci-dessus

Olivier DURAND

☎ 01 42 11 96 86

📧 olivierdurand@aliceadsl.fr

Émilie LOUIS-BOUZID

☎ 01 57 19 07 34

📧 louis.e@club-internet.fr

Alain ERDELY

📧 alnath.erdely@free.fr

IUFM : Ludovic GELLÉ

📧 gelle.ludovic@club-internet.fr

SIÈGE NATIONAL

4 rue de Trévise

75009 PARIS

M° Grands Boulevards

☎ 01 47 70 00 55

🌐 www.snalc.fr

Le Congrès académique s'est tenu le 9 mars dernier à Torcy. Le matin, renouvellement des membres du bureau et élection de Loïc Vatin au poste de président. Il succède à Gérard Taffin qui a tenu ce poste de nombreuses années et dont le dévouement et le travail ont été salué par tous.

L'après-midi, les participants ont pu échanger leurs points de vue sur le métier dans une ambiance chaleureuse relevée par la présence de Frédéric Éleuche, Secrétaire National à la Vie Scolaire, qui les a éclairés de ses connaissances sur leurs statuts, leurs retraites et différents sujets d'actualité.

PROFS D'EPS

Professeurs d'EPS, et agrégés, le SNALC, deuxième syndicat des enseignants du second degré, défend les enseignants **de toutes les disciplines**, y compris vous, bien sûr !

Si vous en avez assez d'un syndicalisme nombriliste qui à force de ne parler que de lui-même finit par tourner en rond... et si vous aspirez à réfléchir avec d'autres à l'ensemble du système scolaire, ses difficultés, ses enjeux, la place que doit y tenir l'EPS, rejoignez le SNALC !

Le SNALC est présent dans les instances académiques pour suivre votre déroulement de carrière: promotions, mutations, listes d'aptitude, Hors-classe...

Nolwenn Le Bouter, responsable EPS

La Journée de la Jupe

Si vous avez détesté, que dis-je honni, « Entre les murs », vous n'avez pas compris que cette honte puisse devenir la Palme d'or à Cannes. L'immense Orson Welles qui fut président du jury en son temps, en un autre temps, doit se retourner dans sa tombe.

Si vous considérez cet exposé laxiste, insultant pour la profession d'enseignant, si vous pensez que le métier d'enseignant est dévalorisé et parfois traîné dans la boue par des « cultureux » qui ne connaissent rien de l'intérieur,

Alors, alors,

Allez voir ce petit chef d'œuvre « la Journée de la Jupe avec une époustouflante Isabelle ADJANI et des jeunes qui jouent le jeu à la perfection:

ARTE a eu la bonne idée de coproduire et diffuser ce film avant qu'il ne sorte sur les écrans nationaux. Il est aujourd'hui dans les salles et montre avec intelligence les douleurs internes qui gangrènent notre système éducatif.

Alors, chers collègues, courez vite voir ce petit chef-d'œuvre !

Geoffroy MOREL

LISTE D'APTITUDE D'ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS

La CAPA pour l'accès au corps des agrégés s'est tenue le lundi 30 mars 2009. Cette année, 288 promotions sont possibles au niveau national contre 304 l'an dernier dont 19 pour l'académie de Créteil. D'année en année, on constate une hausse du nombre de candidatures(90 de plus cette année), tandis que le nombre de promotions diminue comme peau de chagrin. L'accès au corps des Agrégés par liste d'aptitude est donc, plus que jamais, un miroir aux alouettes.

Les critères de sélection sont assez variables selon les disciplines mais quelques invariants et quelques tendances se dégagent. Ainsi, s'il est impératif d'avoir une bonne note pédagogique, cela ne suffit pas. Il est vivement recommandé d'être connu de l'Inspection, d'avoir des activités en dehors de son établissement, d'animer des stages, d'être conseiller pédagogique ou de l'avoir été...

La constitution des dossiers se fait désormais via i-prof. C'est une avancée, mais quelques détails ont leur importance. En effet, la lettre de motivation est désormais gardée en mémoire par le serveur, mais elle doit être mise à jour chaque année- donc réenregistrée- faute de quoi elle n'est pas prise en compte dans le dossier de candidature ! Une simple modification de date suffit. Le diable est dans les détails !

Loïc VATIN, Commissaire Paritaire Agrégés

Quelques dates à retenir !

04/05 : CAPA hors-classe des professeurs agrégés

23/06 : CAPA hors-classe des professeurs certifiés, PLP, et professeurs d'EPS

FICHE DE SUIVI – MUTATIONS INTRA-ACADÉMIQUES 2009

À retourner à

**SNALC – M. VATIN
93 AVENUE MENDÈS-FRANCE
94880 NOISEAU**

NOM :

PRÉNOM :

CORPS :

ÉCHELON (AU 31/08) :

DISCIPLINE (avec option éventuelle) :

Position : Stagiaire IUFM / Stagiaire situation / ATP / TZR / Poste fixe / Dispo/CLM/CLD...

DEPUIS LE :

APV : oui/non

PEP 4 : oui/non

ÉTABLISSEMENT ACTUEL (nom, ville et code si possible) :

ADRESSE PERSONNELLE :

N° ADHÉRENT (le cas échéant) :

TÉL. : /

COURRIEL :

Date de naissance :

DATE MARIAGE/PACS éventuelle si le conjoint travaille au 01/09/08 :

NOMBRE D'ENFANTS à charge :

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Date :

Signature :

**Merci de joindre copie de votre confirmation de demande,
éventuellement corrigée en ROUGE, identique à celle re-
tournée au Rectorat.**

À quand "la journée de l'école" ?

En ces temps de polémique suite au film "La journée de la jupe", le SNALC se réjouit que la sortie de ce film ait au moins le mérite de rouvrir le débat.

Beaucoup de Français (de moins en moins nombreux il est vrai) s'imaginent encore que l'École qu'ils ont connue – avec ses qualités et ses défauts – est peu ou prou la même aujourd'hui. Hélas il n'en est rien : celui qui accepte d'ouvrir les yeux peut constater objectivement au fur et à mesure des intrusions des bandes, des professeurs agressés, des élèves lynchés par des "racailles" et que l'on empêche de travailler, que quelque chose est décidément pourri dans ce qui était autrefois un royaume dédié *avant tout* à la culture et à la connaissance. L'École de la République - ou ce qu'il en reste - est trop souvent devenue un enfer pour tous ceux qui rêvent encore d'y étudier en paix. Le Ministre l'a lui-même, il n'y a pas si longtemps, commenté en ces termes : "il faut remettre de l'école dans l'école".

Car **l'École n'est effectivement plus qu'accessoirement un lieu d'étude**. Elle est officiellement devenue, depuis la loi d'orientation de 89, un "lieu de vie" sous prétexte d'une modernité de pacotille (qui cache de plus en plus mal une vraie régression) et sous les coups de butoir répétés d'une caste qui la détruit de l'intérieur comme un cancer. Ces idéologues masqués, imperméables à toute forme de réalité s'appellent les "pédagogistes", même s'ils se prétendent eux-mêmes experts en "sciences de l'éducation", tout en réussissant le tour de force de ne jamais être présents devant des élèves pour la plupart – les pédagogistes pratiquent avant tout la "pédagogie de bureau", beaucoup plus confortable et bien plus avantageuse pour la carrière.

Il ne viendrait bien sûr jamais à l'esprit de ces bureaucrates professionnels que **la violence est avant tout liée à l'ennui d'élèves désœuvrés**, que cet ennui vient de l'ignorance, et que cette ignorance provient du fait qu'à l'école on n'étudie plus – ou si peu. Et en effet : "projets" ronflants, IDD, TPE, ECJS (l'apprentissage du Café du Commerce où l'opinion politiquement correcte remplace la connaissance), sorties scolaires en tout genre (qu'au SNALC on appelle, non sans humour, la "pédagogie de la promenade"), "remédiations" coûteuses et inutiles (il faudra un jour songer à remédier à la remédiation), divagations et perte de temps sur Internet (ça fait "moderne", c'est bon ça, coco !), visites d' "intervenants" (comme si le professeur n'était - *a priori* - pas capable de captiver ses élèves), font qu'il devient de plus en plus rare que le professeur "fasse cours" de façon sérieuse, structurée, progressive et systématique : la seule pourtant qui lui confère une légitimité devant des élèves qu'il va **instruire plutôt que divertir** en jouant les animateurs sympas.

L'autorité d'un professeur provient avant tout de sa **compétence disciplinaire**, et sous réserve qu'elle ne soit pas contestée par l'administration elle-même (comme c'est trop souvent le cas), il pourra la conserver s'il ne l'abdique pas en voulant à tout prix paraître "moderne", c'est à dire en niant sa fonction même et son propre statut : les élèves ne sont généralement pas dupes à ce sujet.

En outre, l'autorité, et donc l'authentique *respect* (dont le sens véritable est précisément le contraire de l'expression utilisée dans certaines banlieues) dû au professeur ne reviendra totalement que si **l'élève doit par son travail se qualifier** pour atteindre le *niveau* (mot interdit par les pédagogistes sur le mode "cachez ce sein que je ne saurais voir") qui lui permettra de suivre dans la classe supérieure. Aujourd'hui, c'est le contraire qui se produit, par pure idéologie ou par volonté de faire des économies de bout de chandelles : redoublement en voie de disparition, diplômes bradés, horaires disciplinaires exsangues...

Par ce truchement, le professeur qui voudrait encore par inconscience ou tout simplement par devoir Républicain faire travailler ses élèves est perçu comme un empêcheur de s'amuser en rond. Son rôle est ici nié dans son essence : l'agressivité des élèves – devenus clients – à son égard n'est que la conséquence logique d'une *politique* qui ne dit pas son nom.

Le SNALC le dit pourtant, lui : **la politique n'a rien à faire dans l'École de la République**. Les professeurs veulent pouvoir à nouveau exercer leur métier, le vrai, celui pour lequel ils ont passé un concours, pas le boulot d'animateur socio-cul que des idéologues "branchés" ne sont même pas capables de pratiquer eux-mêmes. De la même manière qu'Isabelle Adjani ne rêve que de pouvoir faire – enfin – un cours digne de ce nom à ses élèves dans "La journée de la jupe". C'est aussi simple que cela. Et tant pis si ça fait "ringard" aux yeux de certains : le paraître nous indiffère.

Emmanuel PROTIN, vice-président du SNALC-Créteil



BULLETIN D'ADHÉSION 2008/2009

À renvoyer accompagné de votre règlement à
Mme D. VATIN – Trésorière académique du SNALC-Créteil
93 avenue Mendès-France 94880 NOISEAU

LA PROTECTION
syndicale et juridique

Vous pouvez régler votre adhésion à l'aide de 3 ou 4 chèques envoyés ensemble,
en précisant pour chacun la date d'encaissement souhaitée.

NOM Prénom Discipline

Adresse personnelle :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel : Date de naissance : / /

Grade : AGRÉGÉ / CERTIFIÉ / PEPS / PLP / STAGIAIRE / CONTRACTUEL ... CLASSE NORMALE / HCLASSE

ÉCHELON : depuis le..... Vous êtes : EN POSTE FIXE / TITULAIRE REMPLAÇANT

Ech	CERTIFIÉS / PLP/ PEPS À régler	Coût réel après Réduction fiscale *	Ech	AGRÉGÉS À régler	Coût réel après Réduction fiscale *
3	163 €	55,42 €	3	187 €	63,58 €
4	168 €	57,12 €	4	194 €	65,96 €
5	174 €	59,16 €	5	199 €	67,66 €
6	185 €	62,90 €	6	206 €	70,04 €
7	188 €	63,92 €	7	209 €	71,06 €
8	196 €	66,64 €	8	215 €	73,10 €
9	200 €	68,00 €	9	220 €	74,80 €
10	205 €	69,70 €	10	223 €	75,82 €
11	213 €	72,42 €	11	226 €	76,84 €
↓ HORS – CLASSE ↓			↓ HORS – CLASSE ↓		
4	206 €	70,04 €	4	222 €	75,48 €
5	216 €	73,44 €	5	226 €	76,84 €
6	220 €	74,80 €	6	230 €	78,20 €
7	222 €	75,48 €			

Couples :

40% de réduction sur la
cotisation la plus élevée
(minimum 124 €)

Temps partiel :

25% de réduction sur
la cotisation
(minimum 124 €)

Votre établissement d'affecta-
tion :

** Si vous ne déclarez pas vos revenus aux frais réels (déplacements...), la réduction fiscale est de 66% du montant de votre cotisation : ainsi, une cotisation de 100 € ne vous reviendra en réalité qu'à 34 € après déduction fiscale*

Date et signature :